

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Membres du Bureau Communautaire	L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, SEIZE SEPTEMBRE à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué
Titulaires : 28	légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur
Membres présents : 22	DOVERGNE Alain
Votants : 22	
Date de la convocation 10 septembre 2024	● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués : Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe ● Etaient présents les Conseillers Communautaires : Messieurs M. CAPELLE Hubert, VERONT Fabrice, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, CHANTRELLE Brice, LESCUREUX André, BEAUMONT Joël, DUTILLEUX Olivier, NOCHEZ Didier, WABLE Vincent ● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s : Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, BERTOUX Julia, PERONNET Fabienne, RIHET Anne, Messieurs DURAND Pierre, TOURNIQUET Gautier

Objet : RASPA - MAPA – Réalisation des contrôles d'Assainissement Non Collectif

Rapport de Francis Mourier, Vice-Président Eau Assainissement

Considérant qu'un contrôleur SPANC ne suffit pas à assurer l'ensemble des contrôles à réaliser ;
Considérant que la procédure de recrutement d'un contrôleur SPANC s'est avérée infructueuse ;
Considérant le terme du précédent MAPA (MARCHé en Procédure Adaptée) portant sur la réalisation des contrôles ANC ;

Une consultation a été lancée pour la réalisation :

- des contrôles de bon fonctionnement périodique des dispositifs existants,
- de contrôle de conception de l'installation neuve ou réhabilitée,
- de contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux,
- des contrôles préalables à une vente,

Vu la publication de l'annonce le 12 juillet 2024 sur la plateforme dématérialisée : marchespublics596280.fr ;

Compte tenu de la date et l'heure limites de remise des offres : le 16/08/2024 à 16h00 ;

Vu le rapport d'analyse des offres joint ;

Considérant la recevabilité des offres et les critères de choix retenus, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de GEONORD Agéo, 18 rue du Maréchal HAIG – 62 223 ANZIN SAINT AUBIN ;

Sur proposition du Conseil d'Exploitation RASPA, réuni le 03 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Attribue le marché « Réalisation des contrôles d'Assainissement Non Collectif » à GEONORD Agéo, 18 rue du Maréchal HAIG – 62 223 ANZIN SAINT AUBIN, suivant les pièces contractuelles annexées ;
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Eau Assainissement à signer le marché et l'ensemble des documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 23/09/2024

Affiché le 23/09/2024

Fait et délibéré, le 16 septembre 2024
à AILLY SUR NOYE

Le Président,

Alain DOVERGNE

